DIMANCHE 14 novembre.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souve-nu-Pont, n. 320; chez les dames Manoux et de Saroaus, maison joignante; et M. Latour, impri-meur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis



Année 1824. — Nº 196.

On recoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT,

libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liége, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

ZETTE

EXTERIEUR. ANGLETERRE.

Londres, le 9 novembre. - S. M. a eu depuis deux jours une here altaque de rhumatisme goutteux, qui l'empêchera probable-

ment de quitter Windsor cette semaine pour venir à Londres. -Le bruit relatif à la prochaine tenue d'un congrès pour les affires de la Grèce prend de la consistance. Ce congrès doit, di-on, se réunir au printems prochain, et l'Angleterre, à ce qu'on assure, doit y avoir un représentant. Nous ne doutons nullement du désir que pourrait avoir la Sainte-Alliance de prende la Grèce sous sa protection ; mais nous ne voyons pas ce qui parrait engager notre gouvernement à prendre part à des démardes qui sont en opposition directe, avec l'esprit de nos institations, et de plus, avec nos intérêts comme nation. On sait bien te que c'est que la protection d'un congrès moderne.

- Le Morning Herald et le Courier publient aujourd'hui la

Paris , le 2 novembre

« Depuis deux mois le cabinet français discutait la question de avoir si l'armée d'occupation serait retirée de l'Espagne, mesure que plusieurs raisons sérieuses rendaient presque nécessaire: une des principales était la conduite du gouvernement espagnol qui refusait de céder à l'influence du cabinet français. L'état déplomble de la Péninsule, les actes arbitraires auxquels elle est en proie, les désordres de son administration et les décrets risourcux de Ferdinand, avaient convaincu nos ministres et les ministres de la Ste. Alliance qu'il était urgent de prendre des mesures pour ramener l'Espagne à une situation plus heureuse. Pluteurs propositions furent faites aux ministres de Ferdinand, elles que celles d'une amnistie qui ne serait pas un prétexte de proscriptions; un nouveau système de gouvernement; la reconassance d'une partie au moins des emprunts des cortes; enfin des garanties pour un retour à un meilleur ordre de choses. Toutes ces propositions n'ont en aucun résultat; l'influence de la me apostolique qui gouverne la Péninsule a opposé des obstacles insurmontables au rétablissement de l'ordre.

³ La continuation du séjour de l'armée française en Espagne mait été considérée comme une approbation donnée par la France la marche suivie par l'autorité en Espagne, et la France ne pousutprendre sur elle une telle responsabilité. Il a été en conséquence rendre sur ene une responsabilité dans le dernier conseil du cabinet que l'armée évacuerait

Repagne, à l'exception de 22,000 hommes.

" Le ministère français est encore l'objet des attaques de tous spartis; la réponse la plus décisive qu'il puisse y faire est qu'il absiste encore et qu'il est maintenant très-difficile de déterminer a limite de sa durée. Le roi aurait peut-être cédé aux sollicitations marrivent de tous les côtés, s'il n'eût pas craint qu'en changeant ministère, il n'eût fait que donner lieu à de nouvelles remonrances aussi pressantes que toutes celles qui lui ont été adressées puis le jour où il est monté sur le trône. Il n'eût certainement sété difficile de renvoyer le ministère actuel : la difficulté était savoir comment le remplacer. M. de Villèle, en attendant sa estinée dans son palais, sourit à ses nombreux adversaires. MM. Orbière et Peyronnet n'ont pas fait de changement dans le mode le leur administration, et les autres ministres, dont personne ne Pricavec aigreur, semblent ne prendre aucun intérê ts journaux et des coteries, dont le résultat cependant pourrait mettre en danger leur existence politique.

Le Courier fait, relativement à l'évacuation de l'Espagne, les

rellexions suivantes :

Nous répéterons ce que nous avons dit constamment. Cette Tous repeterons ce que nous avoirs de la compatible avec le moment impraticable et incompatible avec le maintien de la tranquillité dans ce pays, et l'on peut à peine suprolling due la France, ou plutôt les puissances alliées, puissent que la France, on plutot les pussesser l'ordoir fournir un pareil commentaire de leur politique, en laisant ainsi l'Espagne au bout de deux ans, dans un état pire que rétait ce pays lorsque l'intervention fut décidée comme le seul haven d'y appaiser toutes les dissentions. Nous avouons cependant et sans hésitation qu'il est plus aisé de discerner ce qui ne ent être fait, que d'indiquer ce qu'on peut faire avec quelque perspective raisonnable de succès. »

le autre feuille, le Star, après avoir donné la substance de la lettre du correspondant de Paris, dit:

all n'y a pas de doute que le gouvernement français ne soit Placé dans une situation embarrassante au sujet de l'Espagne. On obtenn aucun avantage par la marche de l'armée française des Pyrénées à Cadix, et par l'occupation subséquente de la Pé-Ainsule, et il est certain qu'an moment même où l'armée sera

retirée, on verra se renouveler des scènes semblables à celles qui furent le prétexte de la guerre. Cependant il est impossible qu'en tout état de choses le gouvernement espagnol puisse continuer à rester ce qu'il est, et presque tout changement, quel qu'il fût, serait un mieux. Personne ne saurait douter que ce gouvernement ne fût renversé au moment même où l'armée française scrait retirée; mais l'abolition de la junte apostolique est une mesure si indispensable au bien-être de l'Espague, qu'on doit l'accueillir comme un bienfait. Ferdinand est confirmé dans son obstination par de tels conseillers, et il est évident que ni les remontrances des puissances étrangères, ni son propre danger ne peuvent éveil-ler en lui le sentiment que les affaires sont mal administrées, et que son gouvernement accumule les malheurs sur l'Espagne. »

ALLEMAGNE.

Vienne, le 29 octobre. - Conformément aux promesses faites par notre cour, et vu l'état de tranquillité dont jouit maintenant le royaume des Deux-Siciles , notre armée d'occupation sera encore réduite pendant l'hiver. Une division entière en sera retirée et doit être en ce moment déjà en marche pour retourner dans la Haute-Italie.

On assure dans le public que les affaires de la Grèce occupent beaucoup notre diplomatie depuis que le cabinet de Saint-Pétersbourg a communiqué à notre gouvernement un nouveau projet tendant à pacifier ce pays.

Augsbourg, le 5 novembre. - Le Danube et l'Iller ont fait des ravages considérables aux environs d'Ulm. La Souabe bavaroise a aussi éprouvé des dommages incalculables.

Tonte la ville de Duhlaw est abimée, les eaux par leur violence ayant rompu les digues.

Le canon d'alarme s'est fait entendre sur plusieurs points de Wurtemberg. Partout dans ce pays les communications sont interrompues; des villages entiers ont été submergés. Beaucoup d'habitans ont perdu la vie sans qu'il ait été possible de leur porter le moindre secours.

Francfort, le 8 novembre. - L'empereur de Russic doit être

de retour à Pétersbourg depuis le 4 de ce mois.

Le berger Grabe, qui avait été enfermé dans l'hospice de la Charité de Berlin pour y continuer ses prétendues cures magnétiques , vient d'être mis en liberté , mais avec la plus stricte défense de se mêler à l'avenir de guérisons, vu que les malades qu'on avait soumis à ses soins, sont en partie morts, et que les autres ont été guéris par tout autre moyen que celui du magnétisme. Il lui est particulièrement défendu d'assister d'autres médecins dans le traitement des maladies, ou de faire des invocations à Dieu anprès des malades, etc., etc.

SUISSE.

Genève, 2 novembre. — On assure l'ex-impératrice du Mexique (M^{me}. Iturbide) songe à venir se fixer à Genève, pour y veiller à l'éducation de ses enfans.

Les écoles d'enseignement mutuel commencent à se populariser dans la partie catholique du territoire de cette ville.

FRANCE.

Paris, le 10 novembre. - Malgré le manvais état des chemins de travers inondés par la pluie, la population de toutes les communes des environs de Compiégne s'est portée à la rencontre du roi, et l'a accompagné jusqu'au château où S. M. est arrivée le 8. Après le déjeûner, le roi a chassé au tir.

- On estime que la suppression de l'état major-général de l'armée d'Espagne, celle de l'intendance-générale et les économies qui résulteront de la rentrée en France d'une partie de l'armée d'occupation, réduiront de 800,000 fr. par mois les dépenses extraordinaires que l'on a évaluées à 2 millions dans le traité avec l'Es-

- Les journaux ministériels sans lecteurs, sans abonnés, sans crédit, ne se soutiennent que par l'artifice. Aucun d'eux ne peut faire ses frais, et il faut que la caisse d'amortissement de l'esprit public soutienne leur débile existence.

Nous avons sons les yeux, dit le Constitutionnel, une lettre adressée par une feuille ministérielle à des fonctionnaires publics dont les emplois sont les plus étrangers aux débats de la politique, elle est ainsi conçue:

« Vous avez reçu notre journal depuis le mois dernier; nous pensons que vous ne vous êtes pas métoris sur le caractère et les avantages de cette feuille. Nous avons donc espéré que vous voudriez bien nous autoriser à vous compter au nombre de nos abonnés. En conséquence, nous avons l'honneur de vous remettre

une quittance d'abonnement en blanc, que nous vous prions de remplir vous-même, et en échange de laquelle vous pourrez nous envoyer un mandat sur Paris.»

— Le Journal des Débats publie aujourd'hui une Première lettre à un pair de France par M. de Châteaubriand, où cet écrivain se propose d'examiner les questions politiques comme un moyen d'éclairer le public et de servir le roi.

Le noble pair commence pour déclarer qu'aucun ressentiment ne conduit sa plume, et que personne ne désire plus que lui de voir cesser les oppositions royalistes. M. de Châteaubriand en appelle sans cesse au roi contre le ministère au nom de l'opinion.

« Le penchant naturel des cœurs vers un monarque qui les enchaîne par tant de qualités, a disposé, dit-il, les esprits à l'union. Il n'y a plus qu'un seul combat : c'est celui de l'opinion générale contre le ministère; mais ce combat qui se reproduit sur tous les points de la France, trouble le bonheur public et fait gémir les honnêtes gens.

« Un fait unique dans l'histoire des monarchies existe au moment où j'écris : l'acquiescement général et complet au nouveau règne , l'opposition générale et complète à l'administration.

« Il n'y a ni division ni partage dans les esprits; et l'opinion qui repousse l'administration, est en général celle qui, depuis trente ans, soutient la couronne. Il serait singulier que l'administration eût raison contre cette opinion.

« En tout tems, en tout lieu, dit M. de Châteaubriand, l'opinion publique, armée du bon droit, a remporté la victoire. »

Enfin, il sous-entend que si les ministres ne succombent pas, l'état serait placé « dans un ordre de choses où l'expérience ordinaire ne peut plus servir de guide. »

L'ex-ministre traitera dans les lettres subséquentes de l'indemnité des émigrés et des intérêts des rentiers, de l'indépendance de la magistrature, des lois à faire, du rôle que la France pourrait jouer en Europe, de la position de l'Espagne et de ses colonies, des destinées futures de la Crèce etc.

A ce sujet l'Etoile s'indigne; l'Etoile prétend que « M. de Chateaubriand a gâté en France l'esprit monarchique, qu'il a altéré les sentimens et changé les opinions sur cette autorité royale, qui, autrefois, était tout pour les royalistes, et n'est plus aujour-d'hui pour eux qu'une fiction. » Voilà un singulier aveu, dans la bouche de l'Etoile. Des paroles aussi mal-sonnantes seront sans doute démenties demain. Mais comment interprêter la phrase suivante qui se trouve dans le même article? « Assimiler la royauté française à la royauté anglaise, c'est dégrader la première et nous mener à une révolution. »

— Les recherches auxquelles l'arrestation de Fort a donné lieu prouvent l'adresse de la police de Paris. Le nommé Lacourt, lieutenant de Vidoc, part avec sa brigade, et d'après les informations qu'il a prises, il sait que l'assassin est lié avec un espagnol réfugié, ancien ministre des cortès, compatriote de Mde. Fort, et habitant une maison aux environs de Paris.

Lacourt arrive, dispose ses hommes attentifs aux signaux connus, entre et demande l'espagnol. Il est introduit dans un salon où celui-ci ne tarde pas à le joindre. Il était très-matin. Lacourt s'approche d'un air mystérieux, et dit: « Nous sommes seuls, monsieur, je puis parler? — Oui, monsieur. — Eh bien! j'ai enfin réussi: voici de l'or, un passeport, et à deux pas d'ici une chaise de poste; que M. Fort cède aux vœux de ses amis, prévenez-le de se soustraire au plutôt au danger qui le menace.»

L'espagnol prie Lacourt de passer dans un arrière-cabinet, et fermant la porte à double tour, il crie à son domestique de lui donner ses armes pour faire expliquer ce monsieur. Lacourt tire une paire de pistolets, et lui dit: je suis à l'abri de toute surprise, vos armes sont inutiles, ne bougez pas. » il va à la fenêtre, l'ouvre, donne un coup de sifflet, et en un instant la maison est cernée et envahie.

L'Espagnol vit à qui il avait affaire, il s'excusa sur sa conduite dictée par la prudence: il doit se garantir des piéges de la malveillance; il veut se montrer digne de l'asile que la France lui accorde. Une explication b'ensuit entre eux deux; L'Espagnol ignore le crime de Fort; il ne l'a même pas vu; on fait d'exactes perquisitions; inutiles puisque Fort n'y était pas, et Lacourt se retire, étonné d'avoir trouvé aussi fin que lui. L'exministre avait la police de Madrid dans ses attributions.

C'est à Guyancourt que l'assassin Fort a été découvert et arrêté. En sortant de chez Mine. Lemore, il s'était rendu rapidement à Versailles, et là, il s'était défait des vêtemens qu'on lui avait prêtés, et affublé d'une ample redingotte brune. Poursuivi par ses remords, son premier mouvement, en arrivant à Guyancourt, fut d'entrer dans l'église et de se précipiter au pied des autels. Le curé, touché de son état, sans pouvoir en pénètrer la cause, lui donna quelques consolations, qui parurent relever son courage. Il s'éloigna bientôt de ce lieu, pour aller se coucher dans la maison qui devait lui servir d'asile. Il venait de se jeter sur un lit, et parcourait en recreil de Pensées chrétiennes, lorsqu'un agent supérieur de la police, déguisé, entra dans sa chambre. Sous la blouse et le large chapeau qui le couvraient, Fort le reconnut tout de suite, et s'écria avec amertume: Je suis perdu! M. Vidoc, ajouta-t-il, vous le voyez, je suis sans armes et hors d'état de me défendre. Ne craignez aucune résistance, je suis à vous. Il s'habilla aussitôt.

Sans chercher à expliquer on à excuser son forfait, Fort a déclaré froidement qu'il n'avait jamais eu la pensée d'attenter aux jours de M. Gatigny; mais que son projet était de pénètrer dans son cabinet qui est attenant à l'appartement de l'intendant général, pour y mettre en ordre ses papiers et s'y donner la mort. Conduit dans ce cabinet, il a répondu avec beaucoup de sang-froid à toutes les interpellations qui lui ont été adressées. Ses comptes se sont trouvés parfaitement en règle. Une armoire contenait un dépôt d'argent qu'il a déclaré appartenir à S. A. R. Mgr. le duc de Bourbon; à côté se trouvait une somme assez considérable qui lui appartenait; et dont il a demandé que la remise fût faite à sa malheureuse femme, ce qui ne lui a pas été refusé. Il n'a pas fait difficulté de reconnaître tous les instrumens qui ont servi au crime, et a lui-même indiqué auprocureur duroi le trajet de sa fuite.

Fort est âgé de 42 ans ; il a servi plusieurs années en Espagne dans les gendarmes d'élite. Lorsque nos troupes évacuèrent ce pays ; il ne suivit pas l'armée , et il parvint à s'établir aubergiste et à se marier avantageusement. Le retour de Bonaparte ayant forcé nos princes à quitter momentanément la France , le duc de Bourbon se retira en Espagne , et Fort eutle bonheur de lui rendre quelques services , dont S. A. R. conserva un reconnaissant souvenir. Il rentra en France avec le prince , qui le fit placer dans la maison de son père , sous les ordres de M. de Gatigny.

L'instruction de l'assassinat de Vincennes a été terminéer. Papavoine a subi un dernier et long interrogatoire dont il a demandé qu'on abrégeât la durée. Pendant cet interrogatoire, et à plusieurs reprises, on a vu des larnes rouler dans les yeux de Papavoine. Son organe étant moins assuré et plus faible que jusqu'à ce jour.

Cours de la bourse du 10 novembre. — 5 p. c. cons. 101 fr. 55 c. Empr. royal d'Espagne, 57; act. de la banque, 1967 50. La fin du mois, à 3 h. était à 101 fr. 95 c.

AFFAIRES DE GRÈCE.

Missolunghi, le 21 septembre. — Dans le nº. 18 du Télégraphe nous avous publié le manifeste du gouvernement au rapport des bâtimens nolisés par l'ennemi : ce manifeste donna lieu à des explications demandées, surtout par le cabinet d'Angletere; au lieu d'entrer dans les détails de ces explications nous publions ici le nouveau manifeste du gouvernement qui a rapport au même sujet.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA GRÈCE.

Le président du pouvoir exécutif. Le gouvernement grec n'ayant d'au tre soin que celui de la conservation de la nation hellenique, pour éviter tout ce qui peut produire la perte de celui-ci, a publié, d'après les informations qu'il avait reçues, la proclamation du 27 mai, qui regardait les vaisseaux de commerce européens qui étaient frêtés à Constantinople et à Alexandrie, pour transporter en Grèce des troupes ennemies. Mais le gouvernement ayant appris que les susdits bâtimens ne transportent pas des troupes ennemies, mais des munitions de guerre, des nourritures, etc., et comme le gouvernement grec prend soin à ce que la neutralité et le droit des gens soient observés dans le commerce avec toute la precision possible et autant que le droit de la guerre peut le permettre.

Ordonne: 1º Les vaisseaux européens frêtés par l'ennemi pour transporter des armes, des munitions de guerre, des chevaux, des nourritures et toute autre chose à l'usage de l'ennemi, sont soumis aux règles de la neutralité, et seront traités par nos forces navales d'après l'usage qui existe en pareilles circonstances parmi les puissances européennes.

2º La présente sera communiquée aux amiraux de la force navale hellénique, et publiée par la gazette du gouvernement. On en enverra des copies à tous les consuls, vices-consuls et agens des puissances européennes qui se trouvent dans l'Archipel hellénique.

A Napoli de Romanie le 15 août 1824. Le président, G. Coundountore.

Le président, G. COUNDOURIOTE. Le secrétaire-d'état provisoire, P. G. Rodins.

Constantinople, le 8 octobre. — Le 4 de ce mois le capitan-pacha réuni à la flotte Egyptienne, et désespéré des échecs qu'il avait précédemment es suyés, fit une nouvelle tentative contre Samos, elle échoua completement, les Grecs vainqueurs poursuivirent la flotte turque jusqu'à Mitylène, où ils incendièrent 5 ou 6 frégates, le capitan-pacha se refugia ensuite dans les dardanelles. Depuis, 7 bàtimens de guerre de sa flotte et 30 transport sont été brulés ou coulés à fond.

(Journaux Allemands.)

INTERIEUR.

Liége, LE 13 NOVEMBRE.

Les candidats nommés à Dordrecht pour la place de commissaires de la Société belgique de commerce, sont MM. Ruben Vogelsang et Gérard Manrit.

— On nous annonce que Sarthé doit reparaître mercredi prochain sur notre scène. Michel et Christine, le Solliciteur et Werther, ne manqueront pas d'attirer la foule des ricurs.

Cette représentation est au bénéfice de Sarthé.

EXTRAIT DES JOURNAUX ANGLAIS ARRIVÉS CE MATIN. (*)

Les journaux anglais qui nous arrivent à l'instant ne contiennent pas de nouvelles ultérieures de la victoire de Bolivar qu'ona annoncée il y a une huitaine de jours. Nous en extrayons un résumé des derniers événemens de Grèce depuis le 6 septembre, et quelques extraits de correspondances particulières françaises et espagnoles.

GRÈCE. — On mande d'Odessa, 15 octobre, que des lettres de Constantinople des 9 et 10 septembre, apportent les nouvelles suivantes:

Après la bataille de Samos, une nouvelle action a eu lieu le 10 septembre près de Stanchio et de Boudroun; les Grecs ont brûlé la belle frégate l'Africa, une corvette, deux bricks, et pris seize vaisseaux de transport. Huit vaisseaux grecs ont été endomnages et envoyés à Samos; ils ont eu 150 hommes tués ou blesses. Ily a en ensuite une troisième action près de Patmos, dans laquelle les Grecs ont brûlé deux frégates et quatre bricks. Trois jours après, dans un autre combat encore, les Grecs ont brûlé trois frégates et pris quatres bricks à la flotte turque. Plusieurs vaisseaux de transport sont tombés entre leurs mains. C'est dans celts bataille qu'ils ontfait prisonnier le célèbre Ismael-Gibraltaret le besse frère du pacha d'Egypte. Les Turcs ont offert 200,000 piastres es pagnoles pour la rançon d'Ismael-Gibraltar, mais l'amiral Mianus a demandé huit frégates et tout ce que le prisonnier avait sons son commandement. L'amiral continue à poursuivre le reste des deux flottes, et les a tellement harrassées, que le capitan-pacha eu de la peine à atteindre les Dardauelles avec son propre valsseau, une seule frégate et huit vaisseaux de transport.

Le capitaine Bosselatos, arrivé ici (à Odessa), confirme es nouvelles de Constantinople; il est entré aux Dardanelles le mème jour que le capitan-pacha, et ajoute que la flotte grecque continue à poursuivre les vaisseaux dispersés des Turcs. D'après le capitaine Bosselatos, le fils du pacha d'Egypte, que des nouvelles antérieures avaient confondu avec le prisonnier dont nous avois parlé plus haut, parviendra probablement à échapper aux Grecs.

Nous attendons des nouvelles plus détaillées des victoires des Grecs, et de la manière dont ils ont terminé cette illustre campagne. Leurs succès sur terre n'ont pas été moins brillans. Ils ont dispersé l'armée turque commandée par Dervich-pacha, qui a findangereusement blessé, avec huit cents hommes, laissant son artillerie et ses bagages aux mains des Grecs.

Des lettres de Marseille confirment la nouvelle des défaites récentes de la flotte turque et égyptienne. Le nombre des prisonniers est si grand, que chaque famille à Napoli de Romanie a des esclaves turcs.

Des lettres de l'agent de Lloyd à Malte, arrivées à Londres autourd'hui (9 novembre), confirment la nonvelle annoncée pur l'Observateur autrichien et démentie par The Courier, relative au lord commissaire des Isles Ioniennes, sir ADAM, qui, quoiqu'en ait dit ces journaux, s'est réellement transporté sur le continent grec.

(*) Les personnes qui voudraient prendre des arrangemens pour la les ture des journaux anglais', peuvent s'adresser au bureau de cette feuille

FRANCE. - Une lettre particulière de Paris, 6 novembre, parle de la grande sensation qu'a produite l'arrestation de M. le professeur Cousin , par le gouvernement prussien. La cause en est généralement attribuée a M. Franchet, qui a désigné M. Cousin à la police prussienne, comme étant affilié aux sociétés secrètes de Mlemagne, et entretenant une correspondance suivie avec les professeurs suspects de ce pays. Le baron de Damas semble prendie grand intérêt a cette affaire et a promis d'y intervenir d'une maniere efficace au près du gouvernement de la Prusse. Il n'y a qu'une voix aux Tuileries sur cet acte de violence si outrageant pour la France. Cette manière de voir de la cour peut être attri-bée en partie aux prétentions que vient d'élever récemment le abinet de Berlin , par lesquelles il demande de nouvelles irdemnités à la France. On croyait que le résultat de toutes ces réclamasons avait été irrévocablement fixé par le traité de 1815; mais la Prasse prétend tirer profit de quelque article secret ou équirque de ce traité, et demande a être dédominagée du dégât causé par les troupes françaises dans les habitations royales de Berlin et Koningsberg. On a d'abord fait monter ce dédommagement à 60 millions de francs, mais sur les représentations du gouvernement français, il a été réduit à trente-buit. Malgré cette diminufon, le cabinet des Tuileries est bien éloigné de se rendre à de weilles prétentions ; et c'est cette situation , d'esprit à l'égard de Prusse, qui produit l'ardent intérêt que la cour porte à M. Cousin.

Un ancien officier a été arrêté ces jours derniers dans la rue

du Mail. Espagne. - Des lettres de Bayonnne du 31 octobre, disent m'une affaire sérieusea eu lieu ces jours derniers entre les royalistes les constitutionnels, à Fuenta del Reyna, à trois lieues de Pamelme; plus de 40 personnes y ont été tuées ou blessées. De semables affaires se sont passées en Estramadure ; et l'on assure que las de 600 constitutionnels bien armés se trouvent maintenant aux avirons de la Sierra-Morena.

On mande de Gibraltar que O'Donnell , gouverneur des liespagnoles, a été destitué de la présidence de la commismilitaire chargée de punir les délits politiques commis dans jurisdiction qu'il commande. Cette commission siége mainteant à Séville, et le motif de ce changement est dit-on, l'inhumité de la conduite d'O'Donnell. L'affaire de Tarifa ent lieu ig aont; le 22, ce pacha espagnol sit fusiller 32 personnes, le champ, sans aucune forme de procès. Il avait été défendu mhabitans d'Algésiras d'ouvrir ni portes ni fenêtre avant la fin cotte boucherie. Le jour suivant eurent lieu encore 25 exécuus et ainsi de stuite jusqu'à cent. Parmi les victimes destinées mort, se trouvait une mère de famille, accusée d'enthonsme pour les libertés de son pays. Cette femme était enceinte, Donnel ordonna qu'elle fût détenue dans un cachot, pour être reutée immédiatement après son accouchement. Elle s'y trouatencore, lorsqu'on nous à écrit les dernières nouvelles d'Algéas. L'indignation que ces atrocités ont excitées en Andalousie, mence à inquiéter le gouvernement de Madrid. On dit qu'Olunel a envoyé des messages très outrageans au gouvernement et plusieurs officiers de la garnison de Gibraltar. On a transmis à egard des plaintes à Madrid.

Vingt-neuf articles composent le code pénal, octroyé par notre sace au théatre de cette ville. Spectateurs, entrepreneurs, asseurs, acteurs, employés du spectacle, cochers même, chay trouvera tracés les devoirs et les obligations qui lui sont posés. Des amendes qui peuvent s'élever depuis trois florins n'a 50, et si besoin est , la chambre d'arrêt ou la prison, assuel l'exécution des divers dispositions de cet arrêté. Pourquoi es ces vingt-neuf articles où l'on semble avoir tout prévu, desles vers bons ou mauvais jetés sur la scène en l'honneur des listes étrangers , jusqu'aux rhumes ou caprices de nos actrices , cherche-t-on vainement un seul relatif à la propreté extérieure la salle ? Au reste les habitués du théâtre applaudiront comme d'article 10, et feront des vœux pour sa pleine et entière ccation; le voici:

L'entrepreneur réglera et variera le répertoire de manière

alisfaire le public. »

ainsi il est bien probable, que de quinze jours au moins, nous rerrons point reparaître les vaudevilles ou opéras qui ont déjà donnés deux fois en deux semaines.

LETTRE SUR LA BELGIQUE.

Liège, le 11 novembre 1824. Monsieur,

vous l'avez dit et repété plusieurs fois dans votre journal, ce pas à la contemplation passive et stérile des événemens qui se passent d'elle que doit se borner une nation sage et soigneuse de son aveest utile d'étudier les événemens contemporains, les progrès et les du de l'éducation politique des contrées voisines. La se trouvent, là vides leçons que l'histoire même ne pent nous donner, parce que aupenple dans le passé n'a pour nous les rapports et la similitude qui exisourd'hui entre la situation de tous ou presque tous les peuples du e civilise. Mais cette étude serait vaine, ces leçons seraient perdues mise. Mais cette ettrae seratt vante, commise sur elle-même; si, se ant à une érudition trop facile, elle ne venait jamais à y découvrir les qu'elle en peut tirer pour sa propre conduite et les enseignemens pent rencontrer pour une éducation réelle et solide, pour ce que sai une éducation de peuple. Ce but elle n'a qu'un seul moyen de dire c'est de se comparer chaque jour aux autres, se mettre pour re, continuellement en scène à ses propres yeux, et ainsi, face à le même, se pénétrer et, si je puis le dire avec Montesquieu ,se tâter Pour reconnaître et ses forces et ses maux.

sache point à mîlle lieues de distance, d'objet plus important authat dans l'étude et dans la connaissance des peuples, que les divers que la civilisation a produits chez eux, et parmi ces effets le rapdes idees de la nation aux institutions politiques du pays, c'est-à-dire

l'esprit public. L'esprit public, premier effet de la civilisation nationale, est tout pour les états de nos jours ; le climat , les mœurs , la forme des gou-vernemens même et toutes les influences regardées comme si puissantes Pélersbourg, c'est d'après lui que les nations se jugent et s'apprécient; ce sont ses divers degrés qui les subordonnent les unes aux autres dans la pensée de l'observateur. La se lit l'avenir des nations, avec leur espoir et leur craintes. Sans l'esprit public, tout s'isole dans l'état, tout se corrompt, se ternit, s'affaisse et descend par dégrés jusqu'à la torpeur, si ce n'est jusqu'à la mort; avec lui tout se relève, tout se réunit, tout se tient, tout renaît au sentiment de la vie, tout vit, en un mot, de cette vie heureuse et forte qui fait marcher les nations dans la carrière indéfinie de la perfectibilité l'une de l tibilité humaine.

Voilà, Monsieur, l'objet qu'il m'a semblé utile d'étudier en Belgique gloire de son ami. Si mes observations vous paraissent justes ,donnez-les an public. Qu'il vous importe peu de savoir à qui elles plaisent ou déplaisent; soyons vrais, Monsieur, advienne que pourra. C'est ma devise politique, vous ne perdrez rien à l'adopter, et je suis sûr que vous n'y répugnerez pas. Espérons beaucoup de l'homme, mais ayons peu de chose à craindre ou à désirer des individus.

Je compte, à des intervalles plus ou moins réguliers, vous écrire quelques lettres sur les diverses influences auxquelles l'esprit public est soumis en Belgique, distinguer celles qu'on peut avoir à redouter, de celles que nous propriété de la company de

devons tous aider et favoriser, étudier les progrès que nous pourrions faire dans cette carrière et enfin le point où nous sommes déjà parvenus.

L'esprit public est l'intérêt raisonné que tous les individus portent aux affaires générales de la nation. D'après le dégré d'intensité de cet intérêt, et d'après le plus ou moins de raison qui le guide, l'esprit public languit ou se ranime, se fortifie ou s'égare. Chez les peuples de l'antiquité grecque et romaine, l'intérêt des affaires publiques a dû commencer par être très-grand; d'abord, parce que, par suite de l'esclavage qui existait chez eux et de la simplicité première de leurs besoins, chaque citoyen n'avait, pour ainsi dire, que des affaires publiques. On en sait d'autres causes encore, mais surtout la forme simple de leur gouvernement et le peu d'étendue qu'avaient ces jeunes états. Dans l'enceinte étroite d'une famille, on conçoit que chaque membre porte un grand intérêt aux affaires qui leur sont communes à tous, parce que chacun y sent l'effet individuel d'une mesure générale, parce que chacun aussi y sait au juste l'influence que peut avoir son vote ou ses conseils. Il en est de même dans les petits états populaires, tant qu'il suffit à chaque citoyen d'ouvrir les yeux pour reconnaître l'effet direct que lui, individu, il exerce sur les affaires générales de la nation, et l'effet inverse des mesures générales sur son propre sort. Mais plus tard, lorsque la forme populaire a disparu ou lors seulement que les états se sont mélés et agrandis, le rapport de chaque individu à la nation entière s'est rétréci, s'est éloigné, est devenu compliqué et obscur; l'intérêt a langui, l'esprit public s'est endormi, et son dernier souffle s'est étaint sour le de la langui. éteint sous le despotisme, où tous les individus ne sont rien devant le seul qui

Aujourd'hui que le despotisme a reculé devant les lumières, l'esprit public se réveille lentement de son long sommeil. Mais pour recouvrer son antique énergie, il à besoin d'être bien plus éclairé qu'autrefois. Par l'étendue de nos états modernes, par l'influence de vieilles idées, mais surtout par la complication de nos formes de gouvernement, les rapports de l'individu à la nation, de la partie au tout comme du tout aux diverses parties, restent encore difficiles à saisir. C'est donc des lumières qu'il faut tout attendre; voilà l'influence universelle qu'il nous faut appeler et servir, et qui doit fait appeler et servir et qui doit doit appeler et servir et qui doit appeler et servir et qui doit doit appeler et servir et qui doit doit appeler et servir et qui do finir par apprendre à chaque individu que les affaires de la nation sont les

Mais comme cette cause, par sa généralité même, se divise en diverses branches pour chaque nation, et qu'elle peut elle-même être soumise à des influences particulières, c'est cette étude de détail qui me paraît surtout importante. Je tâcherai, monsieur, suivant mes forces et les vues que je viens de vous exposer, d'en commencer un essai dans ma première lettre.

Je suis, etc. Devaus.

CHARADE.

Sous mon premier, d'éponges surchargé, En un malencontreux passage, Pauvre animal, tu péris submergé! Aussi pourquoi ton maître si peu sage Ne te fit-il sur mon entier

Traverser mon dernier Le mot de la dernière charade est Feuilleton.

ADJUDICATION de la 5°. route royale de la Vesdre, com-

ADJUDICATION de la 5°. route royale de la Vesdre, comprise entre Verviers et Dolhain-Limbourg.

En vertu de l'arrêté de sa majesté du 20 septembre 1824, n. 55, il sera procédé le jeudi 25 novembre courant, à dix heures du matiu, à l'hôtet du gouvernement à Liége, pardevant M. le Gouverneur de la province, et MM. les membres de la commission des actionnaires, en prèsence de M. l'Ingénieur en chef du waterstaat, et sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat, à l'adjudication des travaux pour la construction de ladite partie de route. Cette partie est divisée en deux Lots pour la route même ler. Lot De Verviers au pout à construire sur la Vesdre, près de la foulerie du sieur Bouhon.

2e. Lot. Dudit pont à Dolhain-Limbourg.

2e. Lot. Dudit pont à Dolhain-Limbourg. Le 3e. lot, comprend les travaux d'art à faire sur toute cette partie de

cotte adjudication se fera par soumission et aux enchères.

Les dévis et pièces d'après lesquels l'adjudication aura lieu, sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liége, à ceux des gouvernemens des provinces du Brabant méridional, de Namur et de Limbourg, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef du Waterstaat, de MM. les commissaires de districts, et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires à Liége, parte St. Légnard n. 261, on les amateurs peuvent en prendre con-Liége, porte St-Léonard n. 244, où les amateurs peuvent en prendre con-

A Liége, le 13 novembre 1824. Le conseiller d'état, gouverneur de la province de Liége, chevalier de l'orde du lion belgique, etc.

(Signé) Comte de LIEDEKERKE.

VILLE DE LIEGE.

Récensement à domicile des patentables.

Les bourgmestre et échevins, vu l'arrêté de Monsieur le conseillerd'état gouverneur de cette province en date du 22 septembre dernier , informent leurs administrés qu'en exécution de l'art. 36 de la loi du 22 mai 1819, le récensement général à domicile des personnes passibles du droit de patente, s'effectuera à dater du 15 de ce mois, par les inspecteurs de police et les porteurs de contraintes à ce délégués dans leurs quartiers respectifs.

Il sera dressé de cette opération un procès-verbal dans lequel seront indiquées les personnes qui ne seraient pas dûment patentées.

A l'hôtel-de-ville de Liége, le 2 novembre 1824. L'échevin, chevalier de Bex. Par la régence, le secrétaire, Soleure.

La taxe du Par est la même que celle de la semaine dernière.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 11 novembre.

Naissances: 2 garçons, 1 fille. Décès: 1 garçon, 2 hommes; savoir:

Jean-François Chevalier, âgé de 80 aus, archiviste de la province, rue du Palais, veuf de Thérèse Demany. Henri-Joseph Dawance, âgé de 60 aus, ébéniste, rue des Ecoliers, époux

de Françoise Remy.

Naissances : 2 garçons, 1 fille. Décès : 1 garçon, 2 filles.

THÉATRE DE LIÉGE.

Aujourd'hui dimanche, 14 novembre 1824, pour le second début de M. Lalande : Joseph en Egypte , opéra en trois actes , musique de Mehul, paroles d'Alexandre Duval.

Le spectacle sera terminé par le Rossignon, grand opéra en un acte, musique de Lebrun, paroles d'Etienne.

M. Lalande remplira les rôles de Jacob et de Mathurin. Incessamment le Mari a bonnes-fortunes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. Perer, fils, rue Ste.-Ursule, à la Balance, recevra ce matin des huîtres anglaises très-fraîches.

(151) TART, rue de l'Epée, a reçu des huîtres angl. très-fraîches.

Chez Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a recu des huîtres anglaises très fraîches.

VENTE DE BEAUX DRAPS.

Administration des contributions directes, droits d'entrée de sortie et des accises.

(231) Le jeudi 18 novembre 1824, à onze heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt royal, rue Hors-Château, à Liége, argent comptant, deux pièces de beaux draps, une noire et une couleur soie foncée, lesquelles seront à voir deux heures

(233) Jeudi le 2 décembre 1824, à deux heures de relevée, le notaire Paque procédera, par la voie des enchères publiques au Couvent, à Jupille, 1°. à la vente d'un hâtiment formant une grange et deux étables, pour être démoli, attenant au dit Couvent; 2º. à la location de l'habitation pour le fermier, et étable faisant partie du même Couvent, avec jardins, vergers, prés et terres en dépendant, contenant le tout ensemble deux bonniers, deux verges et onze petites ou 185 perches 495 palmes. S'adresser au dit notaire ou à l'instituteur du dit Couvent.

Une bonne nourrice, de la campagne, cherche à se placer. S'adressser rue St-Séverin, n. 714, à Liége.

ECOLE ROYALE PRIMAIRE DE LIÉGE.

La commission de surveillance et de direction de l'école royale primaire, a l'honneur de prévenir le public qu'à commencer de trimestre prochain (1er décembre), elle fera ou-

vrir, à ladite école, une classe particulière pour les filles.

Elle prévient les parents qui, pendant le cours du dernier trimestre, ont fait inscrire leurs enfans, pour être admis aux lecons le 1er décembre 1824, qu'elle se réunira au local de l'école, mardi 23 novembre courant, à midi; elle les prie de lui présenter alors les élèves aspirants. Les personnes qui dé-sireraient encore, que leurs enfans y fussent admis à cette époque, peuvent s'adresser, avant la séance susdite, chez l'instituteur Stapper, rue de l'Etuve, n. 706.

Le président de la commission de surveillance

et de direction, U. HUGUENIN.

Par la commission : Le membre et secrétaire, ROUVEROY.

H. RONGIER, imprimeur, Outre-Meuse, no. 1137, informe qu'il vient de recevoir un assortiment complet de romans : tels que les œuvres de Walter-Scott, lord Byron, les prosateurs français, etc.; il recoit en outre toutes les nouveautés qui paraissent. On peut se procurer son catalogue gratis : Le prix de l'abonnement est d'un franc cinquante centimes par mois et ro ct. par volume. Il vend , papiers , plumes , encres, etc.; imprime mémoires, thèses; vend aussi livres de piété, d'éducation, et généralement tout ce qui concerne son état, à des prix très modérés. 201

Capitaux à placer sur billets, hypothèques et rentes, rue sur Meuse, nº 337, à Liége,

(226) A vendre une petite chaudière d'environ 3 hect., avec son chapiteau et serpentin. S'adresser quai d'Avroi , n. 613.

(181) Magasin à prix fixe, en gros et en détail. Le Sr. J. Fr. Coulon, négociant, domicilié à Bruxelles, est présentement déballé rue Souverain-Pont, nº 316, à Liège.

M. Dumoulin, rue Souverain-Pont, n. 580, vient de recevoir une grande quantité de couques de Dinant, qu'il vend à sir sous la livre, telles qu'elles se fabriquent à Dinant.

La vente des rentes et des immeubles situés à la Boverie, qui avait été annoncée dans la feuille du 12 cour., pour le 25 décembre, au bureau de M. le juge-de-paix du quartier de l'Est de cette ville, aura lieu le 25 novembre à 10 heures du matin (et non le 25 décembre) au bureau du juge-de-paix susdit.

(228) Les enfans et petits-enfans de feu Laurent Maigray, assistés du subrogé tuteur, feront vendre publiquement devant M. le juge-de-paix de Herve, au lieu de ses séances, chez monsieur George, à Herve, le mercredi 24 novembre courant, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire Lebes, commis pour recevoir les enchères, par jugement du tribunal civil, du 19 octobre écoulé, une ferme sise à Bouxmont, commune de Charneux, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin potager et trois prairies, fonds de première classe, contenant 525 perches 755 palmes (6 bonniers 12 verges petites), sous les conditions, reprises au cahier des charges , dont on peut prendre inspection en l'étude dudit notaire,

(123) J. B. DUMONT, marchand, à l'enseigne de la Couronne de Roses, rue Vinave d'Île, vient de recevoir une grande quantité de jouets d'enfans.

Son magasin est, en outre, amplement fourni de coton filé, écru, blanchi, couleurs unies et mêlées, de laines filées à tricotter et à broder; de fil et soie à coudre, de bonneterie en tout genre; bas, bonnets, robes d'enfant, gilets, etc. Le tout en première qualité et au prix le plus modéré.

(225) A louer, pour en jouir de suite, une belle et grande maison, avec vastes magasin et jardin, située rue derrière le Palais, nº 74. S'adreser nº 71, même rue.

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, chez D. D. VRANCKEN, professeur d'arithmétique et de tenue des livres, rue Souverain-Pont, nº 596, à la fabrique de chocolat, où l'on vend chocolat de toutes qualités; à la vanille, à la canelle, idem tonico-pectoral, au lichen d'Islande, analeptique au salep de Perse.

Mercredi 17 novembre, vers deux heures de relevée, le notaire Pirghaye, résidant à Chênée, vendra à crédit, less coupes de futaye croissant dans le bois de Colonster.

Bel appartement à louer, composé de 4 chambres an premier, une belle salle en bas, et chambres pour domestiques nº. 728, Marché Neuf.

(217) M. Jean-Henri-Joseph RAIKEM, sans profession, et la

dame Marie-Marguérite-Josephe Loumaye, son épouse, de meurans à Liége, rue Table-de-Pierre, déclarent que par acte du neuf janvier mil huit cent vingt-quatre, enregistre à Liese le même jour, ils ont dérogé aux anciennes coutumes du pays de Liége qui réglaient leurs droits matrimoniaux, et établi qu'à l'avenir il y aurait entre eux, séparation de biens meubles et immeubles. En conséquence toutes dettes faites ou à faire par l'un ou l'autre des dits époux seront supportées par celui qui les aura contractées, M. M. J. Loumaye. J. RAIKEM. Liége le 9 novembre 1824.

Joli appartement à louer dès à présent, garni ou non avec remise, écurie et la jouissance d'un grand jardin ayant la plus belle vec, s'adresser chez les Diles Mahoux et de Sarrosius, rue Souverain-Pont, nº 319.

A louer des à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance

(214) Lundi quinze novembre 1824, à une heure précise de relevée, et le lendemain, s'il y a lieu, dans le chantier Srs. L. Delvaux, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire Delvaux vendra une quantité considérable de hois sciés de toutes espèces; savoir : une très-grande partie de planches et quartiers de chênes, dont une partie fort sèche, de toute lour queur dennis le inscritt. gueur depuis 10 jusqu'à 20 pieds; beaucoup de barreaux, fon-cures et feuillets; une très-grande quantité de belles planches et quartiers de bêtes et quartiers de hêtre, et de planches et lattes de bois hlane une quantité extraordinaire de wères, terrases et posselels; beaucoup de gree l'avec de vers de vers de la company de gree l'avec de vers de la company de gree l'avec de vers de vers de la company de gree l'avec de vers de vers de la company de gree l'avec de vers beaucoup de gros horrons d'orme et de chêne, belles raies de sapin pour faire des toits en tuiles, etc., etc. Argent comptant

(230) A louer ensemble ou séparément une partie des his timens de l'ancien hospice de St. Abraham , rue Féronstre savoir : 10. Paile à gauche en entrant ; 20. une helle pièce à côté du bureau de la recette ; 3°. et quatre grandes cares dont deux dépendent l'accette ; 3°. et quatre grandes cares dont deux dépendent l'une de l'antre. S'adresser au conciers pour l'indication des objets à louer, et à la commission les hospices pour les prix et conditions.